FICHE PROGRAMME

Agent de couvoir

Agent de couvoir (agent d'accouvage)

Certificat Professionnel de Spécialisation (CPS) — CRMA

Domaine : Aviculture · Formation professionnelle et technique

NIVEAU D'ACCÈS	DURÉE DE FORMATION	QUALIFICATION
CM2	**6 mois**	**Certificat Professionnel de Spécialisation (CPS)**

BRÈVE DESCRIPTION DE LA FORMATION

L'agent de couvoir est un professionnel qui produit des poussins d'un jour à partir des œufs à couver (OAC), à l'aide d'un incubateur et d'un éclosoir. Ouvrier qualifié, il travaille dans un couvoir sous la supervision d'un responsable de couvoir et veille à maintenir le couvoir dans des conditions d'hygiène et de sécurité idéales, dans le respect des règles de biosécurité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Former des agents de couvoir qualifiés, capables de réceptionner les œufs à couver, de les incuber, de superviser l'éclosion des poussins et de gérer le produit fini, en entreprise ou à leur propre compte (auto-emploi).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Travaux pratiques en couvoir
- Études de cas
- Stages en entreprise avicole

ADMISSION

Ouvert aux candidats ayant le niveau **CM2**. Modalités de sélection : [à compléter par le CRMA].

PRINCIPALES THÉMATIQUES

- Réceptionner les œufs à couver (OAC)
- Incuber les OAC
- Superviser l'éclosion des poussins
- Gérer le produit fini

PROGRAMME — DOMAINES DE FORMATION

Domaine de formation	Compétence visée
Réception	Réceptionner les œufs à couver (OAC)
Incubation	Incuber les OAC
Éclosion	Superviser l'éclosion des poussins
Produit fini	Gérer le produit fini
Transversal	Biosécurité : hygiène, sécurité, santé et environnement

Le détail par module (théorie, pratique, volume horaire) peut être ajouté sur le modèle de la brochure du BT.

DÉBOUCHÉS

- Emploi en couvoir, en entreprise avicole ou en auto-emploi
- Après plusieurs années d'expérience : technicien-conseil en aviculture, conseiller en élevage, formateur dans un centre de formation professionnelle
- Création de son propre élevage et chef d'entreprise en production avicole

LIEUX D'EXERCICE

Le couvoir est le seul lieu d'exercice de l'agent de couvoir. Il peut travailler dans une entreprise ou pour son propre compte (auto-emploi).

RESPONSABILITÉS

• Travailler en équipe sous la supervision d'un responsable de couvoir ou d'un technicien spécialisé en accouvage

• Veiller au respect et à l'application des règles de biosécurité, d'hygiène, de sécurité, de santé et d'environnement

CONDITIONS D'EXERCICE

• Travail exclusivement en couvoir, dans le domaine de la production avicole

• Environ 8 heures par jour avec une pause, selon la convention collective agricole (3e catégorie), souvent prolongées au-delà de la durée légale ; horaires flexibles

• Présence marquée et continue, de jour comme de nuit, tous les jours de la semaine, en raison des risques permanents au couvoir

RÉMUNÉRATION

En entreprise formelle : salaire fixé par la convention collective, avec protection sociale. À son compte : chiffre d'affaires variable selon la taille de l'entreprise.

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 50 000 F CFA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre de Référence aux Métiers de l'Aviculture (CRMA)
Pôle formation professionnelle de Diamniadio, Sénégal
Tél : (+221) 33 910 70 49
E-mail : centre.aviculture@formation.gouv.sn